

QUESTIONNAIRE

Completed questionnaires should be sent to Ms Penelope Keenan (p.keenan@unesco.org) by 15 October 2013.

A. National policies in the field of culture

1. Does your country have (or is in the process of elaborating) a cultural policy that includes a specific reference to gender equality and/or women's empowerment?

If yes, please specify the following in your response:

- Any references to a UNESCO Convention, Declaration or publication or any of the international treaties and actions plans listed above (cf. 2. Background)
- References to women from indigenous or other minority groups
- The ministry or public body responsible for its implementation
- Involvement of women's groups, communities and other associations working on gender and culture in the consultation and elaboration of this policy
- Impact assessments or evaluations

Government of Canada: Gender-Based Analysis Plus (GBA+) is recognized as a key competency in support of the development of effective programs and policies for Canadians. All federal public servants and institutions, including those dealing with culture, have a role to play in advancing gender equality through the use of GBA+, with varying responsibilities.

<http://www.swc-cfc.gc.ca/gba-ac/competency-competence-eng.html>

At the national level, federal organizations are expected to include GBA considerations while developing policies and programs, including early at the Memorandum to Cabinet (MC) stage for example, and when preparing Treasury Board of Canada submissions to seek approval of elements of programs. This should ensure that GBA concerns, along with other horizontal policy considerations, are integrated into the initial design of a program or initiative, including for those dealing with culture.

<http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=eng&page=information&sub=publications&doc=mc/guide-eng.htm#IV.1.1f>

http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/oepubs/tbm_162/qptbs-gppct03-eng.asp (9.7.3)

Status of Women Canada is a federal government organization that promotes equality for women and their full participation in the economic, social and democratic life of Canada.

However, it is the Department of Canadian Heritage (PCH) that is mandated to develop laws and policies that support Canadian heritage, culture, values, identity and sport, and to deliver targeted grants and contributions programs around these themes to successful applicant organizations meeting eligibility and reporting criteria. These include Aboriginal recipient organizations.

PCH program elements are open to male and female participants equally, and one program in particular, the Aboriginal Women's Program (AWP), is intended to meet the specific needs of Aboriginal women. The AWP supports Aboriginal women's projects that address issues affecting them and their families, and that contribute to strengthening their cultural identities and traditions. During Fiscal Year 2012-2013, funding was provided to 33 community-based cultural projects that address issues affecting Aboriginal women and their families, reaching approximately 3500 participants. <http://www.pch.gc.ca/eng/1267288930593>

In addition, while Sport is covered under Programme III (Social and Human Sciences) at UNESCO, Sport Canada, which works to help Canadians participate and excel in sport, is part of the Department of Canadian Heritage. Sport Canada strengthens the unique contribution that sport makes to Canadian identity, culture and society.

In 2009, the Department of Canadian Heritage's Sport Canada released "Actively Engaged: A Policy on Sport for Women and Girls." The Policy envisions the full and active participation of women and girls in Canadian sport, at all levels and in all forms, according to their interests, abilities, talents, and choices. Sport Canada has also developed an Action Plan to promote and develop a strengthened sport system where women and girls are full, active, and valued participants and leaders, experiencing quality sport and equitable support. Organizations that have expertise in sport for women and girls, as well as sport organizations delivering programming to women and girls were consulted in the development of the policy.

<http://www.pch.gc.ca/eng/1358350442617/1358350694811>

Sport Canada provides financial support to the Canadian Association for the Advancement of Women and Sport and Physical Activity (CAAWS). CAAWS is a national organization dedicated to creating an equitable sport and physical activity system in which girls and women are actively engaged as participants and leaders.

Gouvernement du Québec : Non, il n'y a pas de politique culturelle qui comprend une référence spécifique à l'égalité des sexes. Par contre, il faut noter que le gouvernement du Québec est préoccupé par la question de l'égalité des genres dans toutes les sphères d'activité, ce qui explique qu'il a lancé en décembre 2006 une politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Deux plans d'action pour les

périodes 2007-2011 ainsi que 2011-2015 ont été mis sur pied. Accompagné de crédits de l'ordre de 34 M\$ pour chacun de ces plans d'action, celui en cours prévoit 102 actions, de 26 ministères et organismes gouvernementaux visant à faire progresser l'égalité des sexes dans plusieurs sphères de la vie courante. La mise en œuvre de ce plan est estimée à au moins 290 M\$ pour les quatre prochaines années, incluant les crédits additionnels et les investissements qui s'inscrivent dans le cadre des budgets réguliers des ministères et organismes.

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est l'un des instruments de la gouvernance et elle est présentée comme une approche transversale par la volonté d'intégrer progressivement le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'ensemble des décisions gouvernementales ainsi que dans celles des instances locales et régionales. Les deux plans d'action traduisent une volonté du gouvernement d'implanter l'ADS au sein de l'appareil gouvernemental.

Le plan d'action 2007-2011 comprenait sept instruments de gouvernance et six grandes orientations, dont celle d'une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles.

Cette politique comporte six orientations :

- 1) promotion de modèles et de comportements égalitaires ;
- 2) égalité économique ;
- 3) conciliation travail-famille ;
- 4) soins de santé adaptés ;
- 5) intégrité des femmes et sécurité, ainsi que
- 6) participation des femmes aux instances décisionnelles.

Dans le cadre du deuxième plan d'action en matière d'égalité, une nouvelle orientation est proposée afin de reconnaître l'importance de la mise en œuvre de la politique gouvernementale pour l'égalité et de ses objectifs en région :

- 7) pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les régions.

Il y a aussi eu la création de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée ainsi que la mise sur pied du concours Prix Égalité qui sont des initiatives découlant du plan d'action 2007-2011.

B. National implementation strategies of UNESCO Culture Conventions

2. How has your country addressed gender issues in its work to:
 - protect cultural property in the event of armed conflict;
 - fight the illicit trafficking of cultural property;
 - safeguard intangible cultural heritage;
 - protect cultural and natural heritage;
 - protect underwater cultural heritage; and
 - promote cultural industries.

Please provide examples of activities, action plans and research undertaken between 2003 and 2013.

Government of Canada: Nothing specific to report.

Gouvernement du Québec : Dans le cadre du deuxième plan d'action en matière d'égalité, une des mesures (no 47) concerne la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), société d'État sous la responsabilité du ministre de la Culture et des Communications qui soutient les industries culturelles au Québec. Pour ce faire, elle met à disposition des entreprises des outils financiers qui leur permettent de s'engager dans la création, la production, la diffusion et l'exportation des œuvres.

La SODEC s'est fixée pour objectif de permettre à plus de femmes de déposer des projets dans le contexte de ses programmes d'aide financière et de sensibiliser le milieu cinématographique à la sous-représentation des femmes dans le milieu de la réalisation. À cet égard, plusieurs mesures ont été prises par la société, dont la modification d'un critère d'admissibilité au volet 1, Aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs de son Programme d'aide à la scénarisation. De plus, la SODEC a sensibilisé le milieu au fait qu'elle encourageait les entreprises se qualifiant pour de l'aide à présenter au moins un projet avec une scénariste ou une scénariste-réalisatrice. Elle s'est donné pour objectif au minimum un scénario signé par une femme pour chaque enveloppe d'entreprise (Volet 2.3, Aide aux entreprises de production — long métrage de fiction du Programme d'aide à la scénarisation). Enfin, un test interne a été réalisé pour analyser les effets du principe de mixité égalitaire sur les recommandations des projets dans le cadre de son programme Jeunes créateurs, d'aide en production pour le court métrage au secteur régulier, au cours de 2011 et 2012.

C. Access to decision-making

3. What measures exist in your country to promote and ensure the equal representation of women and men in decision-making processes in the field of culture?

Please consider the following in your response:

- Level of government implemented (e.g. national, local)
- Any measures to ensure that women can participate on an equal basis with men in identifying what constitutes cultural heritage
- Any measures to ensure that women can participate on an equal basis with men in taking decisions about the use and safeguarding or protection of heritage
- Any measures that aim to ensure improved gender parity in senior management or leadership positions within cultural institutions
- Impact assessments or evaluations

Government of Canada: See response under section A, namely for the Aboriginal Women's Program (AWP) and the "Actively Engaged: A Policy on Sport for Women and Girls".

Gouvernement du Québec : Le gouvernement du Québec a une réelle préoccupation pour la représentation équitable des femmes et des hommes dans les instances décisionnelles qui se reflète dans ses diverses lois, politiques et plans d'action (Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSE), plan d'action de développement durable, plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes). Plus précisément, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État du Québec (chapitre G-1.02) prévoit à son article 43 paragraphe 2 que le gouvernement établisse une politique ayant pour objectif que les conseils d'administration soient, pour l'ensemble des sociétés, constitués à parts égales de femmes et d'hommes, et ce, depuis le 14 décembre 2011. Ceci inclut, en ce qui concerne le ministère de la Culture et des Communications du Québec, cinq organismes et sociétés d'État relevant du ministre, soient le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la SODEC, la Société de la Place des Arts de Montréal, la Société de télédiffusion du Québec et la Société du Grand Théâtre de Québec.

De façon générale, lors du processus de nomination des membres des conseils d'administration des organismes et sociétés d'État qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications, une attention particulière est accordée à la représentativité des femmes.

Par ailleurs, les sociétés d'État des domaines de la culture et des communications ont également cette préoccupation et ont pris des mesures à cet effet. La SODEC s'est notamment donnée pour objectif, dans son plan d'action de développement durable, de favoriser l'égalité homme / femme et l'intégration des communautés culturelles au sein de ses conseils et de ses commissions consultatives. De son côté, le CALQ s'assure que la composition des jurys et comités d'évaluation reflète une diversité des tendances et des pratiques, mais aussi la diversité de la population selon le sexe, le lieu de résidence, la langue et l'origine ethnoculturelle.

D. Education, Capacity-Building, and Training

4. How has your country addressed gender gaps in educational, capacity-building and management programmes in the fields of heritage or creativity?

Please consider the following in your response:

- Include examples of programmes. For example, a heritage management programme that aims to increase female cultural professionals access to senior management and leadership positions or capacity-building workshops addressing gender issues in safeguarding intangible cultural heritage
- Include a list of any technical training or educational programme
- Describe if the methodology, content and curriculum has been informed by a gender-responsive approach
- Describe whether they address socio-economic challenges to pursue educational programmes faced by certain groups of women, such as women in rural areas or indigenous women
- Impact assessments or evaluations

Government of Canada: See response under section A

Gouvernement du Québec : Dans le cadre du deuxième plan d'action en matière d'égalité, une des mesures est de mettre à la disposition des spécialistes et des personnes ressources un répertoire de ressources culture-éducation exempt de stéréotypes sexuels et sexistes (no 4).

Le Répertoire présente plus de 1 850 artistes, écrivaines et écrivains et organismes dans le but d'offrir des ateliers artistiques ou des sorties culturelles aux élèves, de l'éducation préscolaire à l'enseignement secondaire, des écoles publiques et privées. Il accompagne le programme *La culture à l'école* qui encourage la mise sur pied d'activités à caractère culturel.

Par ailleurs, une des mesures du plan d'action concerne la valorisation des modèles et les comportements égalitaires dans la programmation télévisuelle (no 15). C'est la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec), une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle, sous la responsabilité du ministre de la Culture et des Communications, qui en a la responsabilité. À cet effet, la chaîne gouvernementale s'est engagée à maintenir le cap dans la présentation de rapports égalitaires entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans toutes ses émissions, en particulier dans les émissions jeunesse; à valoriser à l'antenne les femmes dans les métiers non traditionnels; et enfin à valoriser l'engagement des hommes, pères ou éducateurs, dans la vie et l'éducation des enfants.

E. Access to credit and financial resources allocation

5. What special policies, practices or other measures in your country exist to ensure that female cultural entrepreneurs can access credit?
6. Does the allocation of public financial resources in the fields of heritage and creativity take into account gender differences in cultural activities and practices?

Please consider the following in your response:

- The public or private body that is responsible for these policies, practices or measures
- Any public and private partnerships or schemes in this area
- Any cultural sub-sectors that are targeted in such policies, practices or measures? (e.g. crafts, dance, theatre)
- Impact assessments or evaluations

Government of Canada: See response under section A

Gouvernement du Québec : Dans le cadre du deuxième plan d'action en matière d'égalité, un des objectifs (2.4) est de poursuivre la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale et viser l'amélioration des conditions salariales des femmes. Une des mesures visant l'atteinte de cet objectif concerne la SODEC (no 47), soit de permettre à plus de femmes de déposer des projets dans le contexte de programmes d'aide financière et sensibiliser le milieu cinématographique. Plusieurs gestes ont été posés par la Société à cet égard (voir la partie B du présent questionnaire).

Par ailleurs, dans le plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) 2011-2015, le CALQ et la SODEC se sont engagés à réaliser des ADS portant sur des professions artistiques ciblées (action 4).

Enfin, un rapport sur la place des femmes créatrices dans l'octroi de l'aide financière aux individus a été réalisé par le ministère de la Culture et des Communications en collaboration avec le CALQ et la SODEC. Dans l'ensemble, l'examen des différents programmes d'aide s'adressant aux individus, qui sont gérés par le CALQ, la SODEC et le Ministère, a permis de confirmer que les femmes et les hommes bénéficient d'un traitement équitable tant au regard de l'attribution de l'aide financière que du processus de gestion et de traitement des demandes. Globalement, les taux de réponse favorables obtenus par les femmes sont similaires et même parfois supérieurs à ceux des hommes.

F. Visibility and awareness-raising

7. Are there any actions in your country that aims to raise awareness of and give visibility to women's contribution to cultural life (e.g. heritage, creativity, the arts)?

If yes, please consider the following in your response:

- Efforts to promote greater recognition of women's contribution to cultural life in educational curricula or the media
- Special measures (e.g. quota system) to promote female artists in public media and fora (e.g. radio, television, cultural events)
- Impact assessments or evaluations

Government of Canada: Each year, five female participants are selected for the "Canadian Women in Communication" NGO's Jeanne Sauvé Career Development Program. The program is structured to strengthen understanding between the public and private sectors on key issues and decision-making processes with regard to communications policy and regulation. One participant is selected from each of the Department of Canadian Heritage, Industry Canada and the Canadian Radio-Television and Telecommunications, as well as two private sector candidates. Participants identify a two-week period during which they undertake in-depth meetings at the Department of Canadian Heritage, Industry Canada and the CRTC, and private sector stakeholders. It is an opportunity to explore key issues in communications policy and regulation, the decision-making process, and interaction between government and industry. <http://www.cwc-afc.com/index.php/en/what-we-do/professional-development/jeanne-sauve-program>

Gouvernement du Québec : Dans le cadre du deuxième plan d'action en matière d'égalité, une des mesures est de diffuser annuellement une œuvre culturelle permettant à des créatrices et à des créateurs de promouvoir des modèles et des comportements égalitaires (no 17). Pour ce faire, un concours de création permet d'inviter des artistes de différents secteurs, comme les arts de la scène, la littérature, les arts visuels, l'audiovisuel ou le multimédia, à façonner une oeuvre sur ce thème.

Les oeuvres sont ensuite diffusées auprès de la population en général et de groupes ciblés de jeunes.

Le concours « L'égalité à l'oeuvre » vise donc à marier l'art et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a aussi pour objectif d'offrir des moyens nouveaux et originaux de :

- mettre en scène des modèles et des comportements égalitaires;
- nourrir la réflexion sur la question de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes;
- joindre les jeunes à qui s'adressent les œuvres et la population en général;
- faire germer l'idée de l'importance des rapports égalitaires chez les artistes, les associations d'artistes et les publicistes;
- multiplier les démarches artistiques ayant pour thème l'égalité.

G. Statistics and Indicators

8. Are there any gender indicators in your country related to culture (e.g. heritage and creativity)? Are cultural statistics in your country disaggregated by sex?

If yes, please list.

Government of Canada: There exists some data from Statistics Canada in its Labour Force Survey Products and Services for employment that include detailed tables divided by gender. <http://www5.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?lang=eng&catno=71-544-XWE>

In addition, for consumer statistics, Statistics Canada's "General Social Survey - 2010: Overview of the Time Use of Canadians" that include data on time spent by Canadians on cultural activities, divided by gender.

<http://www5.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?lang=eng&catno=89-647-X>

More recently, the "National Household Survey: Education and Labour" of 2011 provides a breakdown of data employment by sex using the North American Industry Classification System (NAICS) of 2007, which includes various cultural industries. <http://www5.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=99-012-X2011052&lang=eng>

Canadian Heritage takes into account the differences between genders when it undertakes surveys with Canadians. The most recent date from 2012, being the "Canadian Books, Film, Periodicals and Music Opinion Survey". <http://publications.gc.ca/site/eng/437946/publication.html>

The Sport Participation 2010 report prepared by the Department of Canadian Heritage contains statistics and indicators for the participation rates of girls and women in sport. http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/pc-ch/CH24-1-2012-eng.pdf

Gouvernement du Québec : Comme il a été mentionné à la réponse de la question A, la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes prévoit

l'implantation graduelle de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les pratiques gouvernementales et dans des projets porteurs. Le Secrétariat à la condition féminine est responsable de soutenir l'action gouvernementale en matière d'ADS et d'encourager les instances locales et régionales à mettre cette approche en application.

Un premier plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 a été dévoilé en juin 2011. Il regroupe des engagements de 18 ministères et organismes dans 35 actions, dont une sous la responsabilité du ministère de la Culture et des Communications. Les résultats qui suivent ont été obtenus en 2012-2013 dans le cadre d'un projet intégrant l'ADS au sein du Ministère.

Action 4 : Réaliser des ADS portant sur des professions artistiques ciblées

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec, à la demande du Ministère qui finance ce chantier de concert avec le CALQ, la SODEC et le Conseil québécois des ressources humaines en culture, a réalisé la deuxième enquête sur des professions artistiques, soit celles de danseuse, de danseur et de chorégraphe.

Les résultats de cette enquête sont présentés à l'intérieur d'un portrait statistique où l'on trouve notamment des données ventilées selon les sexes. L'analyse a été rendue publique dans trois publications : « Les danseurs et chorégraphes québécois : un aperçu statistique », parue en juillet 2012 dans le bulletin statistique *Optique culture*, n° 20, « Les danseurs et chorégraphes québécois – Portrait des conditions de pratique de la profession de la danse au Québec, 2010 », une monographie publiée également en juillet 2012, ainsi que « Les artistes en arts visuels. Portrait statistique des conditions de pratique au Québec, 2010 », une autre monographie parue en mai 2013. Trois autres portraits devraient suivre dans les années à venir.

De plus, l'Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, une enquête faite au 5 ans par le Ministère depuis 1979, prévoit une différenciation par sexe. Ce qui permet de mesurer la participation de chacun des genres et adapter les publications et les prises de décisions selon les circonstances

Par ailleurs, au CALQ, différentes banques de données permettent actuellement au Conseil de réaliser des ADS. Elles concernent plus particulièrement les caractéristiques socioéconomiques des artistes demandeurs et boursiers du Conseil, l'emploi et la rémunération des artistes dans les organismes soutenus au fonctionnement et le profil des membres de la banque de personnes-ressources de laquelle sont constitués les comités consultatifs et les jurys pour l'attribution des bourses et subventions.

Thank you for completing this questionnaire!